



COMPTES CONSOLIDÉS

2013

COMPTES CONSOLIDÉS **2013**

SOMMAIRE

- 04** Repères
- 08** Bilan consolidé IFRS
- 10** Compte de résultat consolidé IFRS
- 10** État du résultat global consolidé
- 11** Tableau des flux de trésorerie consolidés IFRS
- 12** Variation des capitaux propres
- 13** Annexe des comptes consolidés IFRS
- 38** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

REPÈRES 2013

(y compris entités contrôlées conjointement)

1 119,6 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

43,3 M€

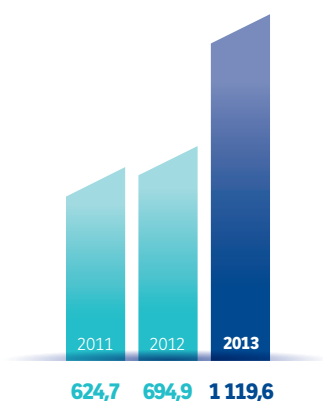
DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

31,5 M€

DE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN M€)

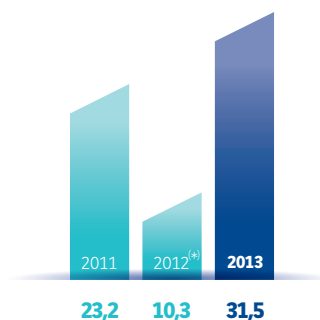
CHIFFRE D'AFFAIRES



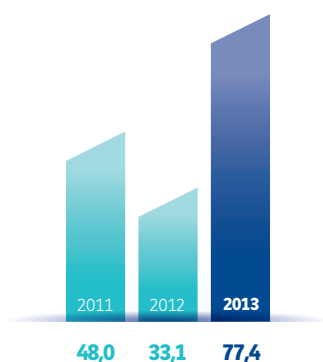
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



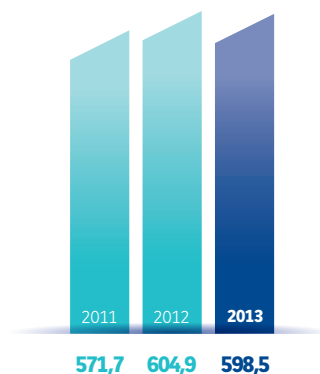
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE FINANCEMENT IMPÔTS (CAFICE)



CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



TRÉSORERIE



(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note I.4.

REPÈRES 2013

(y compris entités contrôlées conjointement)

58

CHANTIERS

RÉPARTIS
DANS

33

PAYS

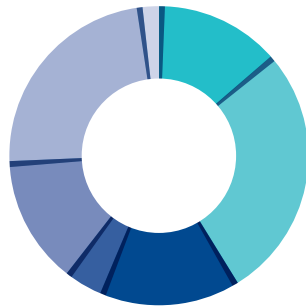
6 508

SALARIÉS DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES **1 119,6 M€**

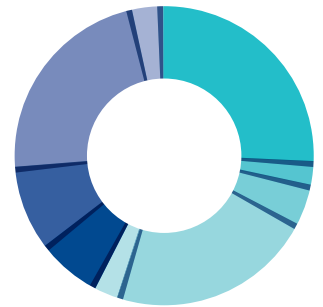
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	154,3
Europe	306,5
Amériques	169,0
Afrique	47,4
Moyen-Orient	155,8
Asie	268,5
Australie	18,1



PAR ZONE MÉTIER

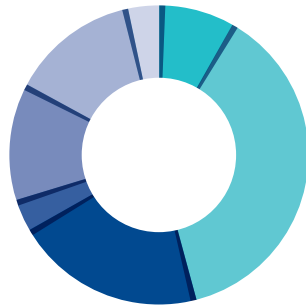
Tunnels	290,4
Routes	26,7
Ponts	47,0
Ferroviaire	251,2
Autres	25,8
Total Infrastructures de transport	641,1
Hydraulique	80,6
Énergie	103,8
Bâtiment	258,3
Grands équipements	35,8



CARNET DE COMMANDES **2 584,9 M€**

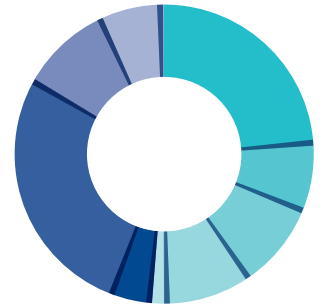
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	217,7
Europe	973,0
Amériques	532,3
Afrique	90,7
Moyen-Orient	332,4
Asie	354,4
Australie	84,4



PAR ZONE MÉTIER

Tunnels	617,0
Routes	188,5
Ponts	240,6
Ferroviaire	256,6
Autres	17,3
Total Infrastructures de transport	1 320,0
Hydraulique	121,2
Énergie	716,1
Bâtiment	252,2
Grands équipements	175,4



REPÈRES 2013

960,4 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

30,5 M€

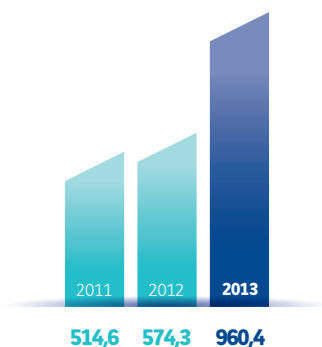
DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

31,5 M€

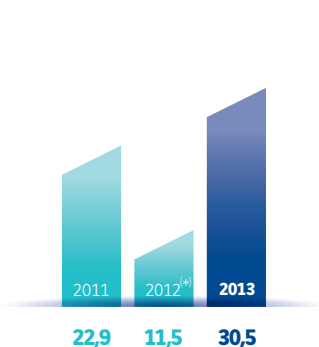
DE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN M€)

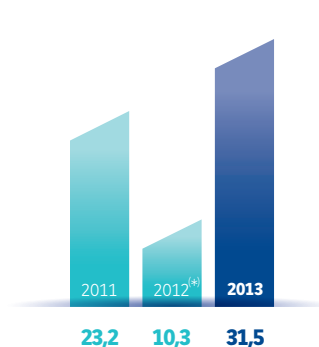
CHIFFRE D'AFFAIRES



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



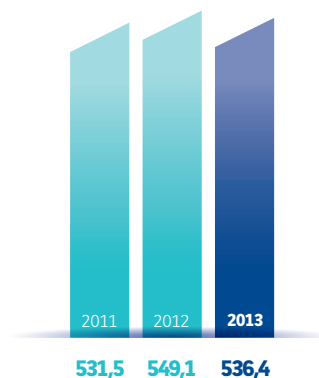
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE FINANCEMENT IMPÔTS (CAFICE)



CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



TRÉSORERIE



(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note I.4.

REPÈRES 2013

51

CHANTIERS

RÉPARTIS
DANS

31

PAYS

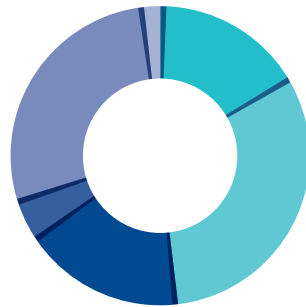
5 104

SALARIÉS DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES **960,4 M€**

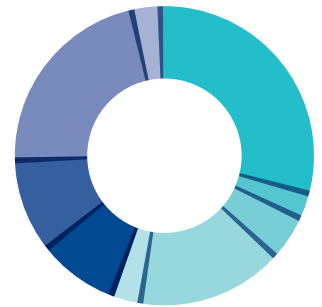
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	154,3
Europe	306,5
Amériques	169,0
Afrique	42,8
Moyen-Orient	1,2
Asie	268,5
Australie	18,1



PAR ZONE MÉTIER

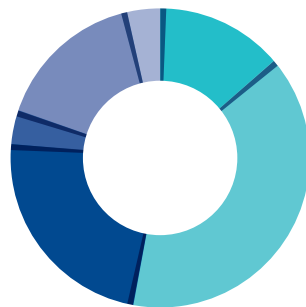
Tunnels	282,6
Routes	26,7
Ponts	47,0
Ferroviaire	148,4
Autres	25,8
Total Infrastructures de transport	530,5
Hydraulique	79,9
Énergie	103,8
Bâtiment	218,2
Grands équipements	28,0



CARNET DE COMMANDES **2 245,8 M€**

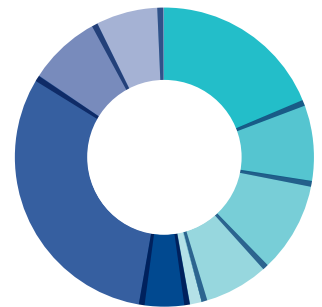
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	217,7
Europe	973,0
Amériques	532,3
Afrique	84,0
Asie	354,4
Australie	84,4



PAR ZONE MÉTIER

Tunnels	426,7
Routes	188,5
Ponts	240,6
Ferroviaire	184,4
Autres	17,3
Total Infrastructures de transport	1 057,5
Hydraulique	121,2
Énergie	716,1
Bâtiment	185,9
Grands équipements	165,1



BILAN CONSOLIDÉ IFRS

au 31 décembre 2013

ACTIF					
en milliers d'euros	NOTES	EXERCICE 2013			EXERCICE 2012(*)
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	1	8 872	8 692	180	299
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	179 243	112 650	66 593	63 999
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3	16 054	-	16 054	11 247
Autres actifs financiers non courants	4	12 052	1 719	10 333	13 823
Impôts différés actifs non courants	16	9 215	-	9 215	8 851
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		225 699	123 324	102 375	98 219
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	6	16 992	473	16 519	16 561
Clients et comptes rattachés	6	324 927	2 024	322 903	242 800
Autres créances d'exploitation	6	381 213	23 672	357 541	326 149
Autres actifs courants	6	43 047	-	43 047	30 133
Actifs d'impôt exigible	6	1 498	-	1 498	2 098
Impôts différés actifs courants	16	850	-	850	598
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	376 386	139	376 247	410 470
Disponibilités et équivalents de trésorerie	5-9	181 532	-	181 532	156 234
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 326 445	26 308	1 300 137	1 185 043
TOTAL ACTIF		1 552 144	149 632	1 402 512	1 283 262

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note I.4.

BILAN CONSOLIDÉ IFRS

au 31 décembre 2013

PASSIF			
<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012 ^(*)
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		67 854	67 854
Primes liées au capital		19 252	19 252
Réserves consolidées		18 417	19 346
Résultat net		31 495	10 338
Acompte sur dividendes		-	-
Capitaux propres part du Groupe		137 018	116 790
Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		137 018	116 790
PASSIFS NON COURANTS			
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	7	20 064	18 802
Provisions pour risques non courantes	8	14 090	11 683
Autres passifs non courants		2 520	3 105
Impôts différés passifs non courants	16	945	951
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		37 619	34 541
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour risques courantes	6-8	197 019	228 448
Fournisseurs	6	381 573	279 782
Passifs d'impôt exigible	6	3 295	1 517
Impôts différés passifs courants	16	850	598
Dettes financières courantes	9	21 374	17 604
Autres passifs courants	6-10	623 764	603 982
TOTAL PASSIFS COURANTS		1 227 875	1 131 931
TOTAL PASSIF		1 402 512	1 283 262

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note I.4.

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

en milliers d'euros	NOTES	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012 ^(*)
Chiffre d'affaires	12	960 377	574 295
Produits des activités annexes		892	892
Produits d'exploitation	13	961 269	575 187
Achats consommés		(224 288)	(139 664)
Sous-traitance et autres charges externes		(471 384)	(185 408)
Charges de personnel	20	(228 081)	(182 505)
Impôts et taxes		(8 574)	(7 442)
Autres produits et charges opérationnels		(7 062)	(1 736)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		8 667	(46 937)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	13	30 547	11 495
(en % du chiffre d'affaires)		3,18 %	2,00 %
Paiements en actions	14	(2 414)	(3 031)
Résultat des sociétés mises en équivalence		12 693	4 280
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		40 826	12 744
(en % du chiffre d'affaires)		4,25 %	2,22 %
Coût de l'endettement financier brut		(502)	(447)
Produits financiers des placements de trésorerie		2 809	5 118
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		2 307	4 671
Autres produits et charges financiers	15	(2 137)	(1 394)
Charge nette d'impôts	16	(9 926)	(6 089)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		31 070	9 932
Résultat net part des minoritaires		(425)	(406)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		31 495	10 338
(en % du chiffre d'affaires)		3,28 %	1,80 %
Nombre d'actions		4 523 591	4 523 591
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		6,96	2,29

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012 ^(*)
Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires)	31 070	9 932
Écarts de conversion	541	479
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(326)	(3 146)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	215	(2 667)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	31 285	7 265
dont :		
Part du Groupe	31 574	7 739
Part des intérêts minoritaires	(289)	(474)

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note I.4.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012^(*)
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	31 070	9 932
Dotations nettes aux amortissements	38 615	22 565
Dotations nettes aux provisions	(527)	(1 905)
Paiements en actions (IFRS 2)	(2 077)	(602)
Plus-values ou moins-values de cession	(740)	607
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(12 693)	(4 280)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(2)	(670)
Coût de l'endettement financier net	(2 307)	(4 671)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	9 926	6 089
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	61 265	27 065
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	5 122	18 414
Variation des provisions pour risques et charges courantes	(34 216)	27 839
Impôts payés	(943)	(6 058)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	2 297	4 679
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7 679	7 431
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	41 204	79 370
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(44 507)	(44 058)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 731	5 729
Acquisition d'immobilisations financières	-	(584)
Cession d'immobilisations financières	600	-
Incidence nette des variations de périmètre	-	-
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	1 186	525
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(40 990)	(38 388)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers	-	(1 360)
Dividendes distribués par la société mère	(9 861)	(23 070)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	(258)	(1 071)
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	38 023	7 333
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	27 904	(18 168)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	28 118	22 814
Trésorerie nette à l'ouverture	145 267	122 871
Incidence des variations des cours des devises	(2 417)	(418)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	170 968	145 267
Trésorerie nette à la clôture	170 968	145 267
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	376 247	410 470
<i>Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)</i>	(10 810)	(6 637)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	536 405	549 100

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note I.4.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES IFRS

au 31 décembre 2013

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RÉSERVES	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT NET	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORI- TAIRES	TOTAL
<i>en milliers d'euros</i>								
Au 31 décembre 2011	67 854	39 619	3 090	23 154	-	133 717	-	133 717
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	23 154	-	(23 154)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(703)	839	-	-	136	411	547
Distributions de dividendes	-	(23 070)	-	-	-	(23 070)	(5)	(23 075)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(3 146)	(3 146)	-	(3 146)
Paievements en actions (IFRS 2)	-	(1 185)	-	-	-	(1 185)	-	(1 185)
Résultat de l'exercice	-	-	-	10 338	-	10 338	(406)	9 932
Au 31 décembre 2012^(*)	67 854	37 815	3 929	10 338	(3 146)	116 790	-	116 790
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	10 338	-	(10 338)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(2)	407	-	-	405	425	830
Distributions de dividendes	-	(9 860)	-	-	-	(9 860)	-	(9 860)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(326)	(326)	-	(326)
Paievements en actions (IFRS 2)	-	(1 486)	-	-	-	(1 486)	-	(1 486)
Résultat de l'exercice	-	-	-	31 495	-	31 495	(425)	31 070
Au 31 décembre 2013	67 854	36 805	4 336	31 495	(3 472)	137 018	-	137 018

Au 31 décembre 2013, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrite en note I.4.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

SOMMAIRE

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- 1 Principes généraux
- 2 Méthodes de consolidation
- 3 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe
- 4 Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel »

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

- 1 Immobilisations incorporelles nettes
- 2 Immobilisations corporelles nettes
- 3 Participations dans les sociétés mises en équivalence
- 4 Autres actifs financiers non courants
- 5 Actifs financiers de gestion de trésorerie
- 6 Besoin (excédent) en fonds de roulement
- 7 Provisions pour avantages au personnel
- 8 Provisions pour risques et charges
- 9 Excédent (endettement) financier
- 10 Autres passifs courants
- 11 Chiffre d'affaires y compris les entités contrôlées conjointement
- 12 Chiffre d'affaires
- 13 Résultat opérationnel sur activité
- 14 Paiement en actions
- 15 Autres produits et charges financiers
- 16 Charge nette d'impôts
- 17 Transactions avec les parties liées
- 18 Informations financières relatives aux contrats de construction
- 19 Engagements hors bilan
- 20 Charges de personnel - Effectif
- 21 Autres informations
- 22 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2013

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

I PRINCIPES COMPTABLES
ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2013 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2013 (voir la note I.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 »).

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 sont sans impact significatif sur les comptes de VINCI Construction Grands Projets au 31 décembre 2013. Elles concernent principalement :

- IFRS 13 « Évaluation de juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2009-2011.

1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2013

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2013 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;

- Amendements à IFRS 10, 11, 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes et interprétations :

- IFRS 9 « Instruments financiers, classification et évaluation » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers, comptabilité de couverture » ;
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- Modification d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

VINCI Construction Grands Projets mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION**2.1 Périmètre de consolidation**

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ou exerce un contrôle de fait sont consolidées par intégration globale.

Celles sur lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable ainsi que les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

<i>en nombre de sociétés</i>	31.12.2013			31.12.2012		
	TOTAL	France	Étranger	TOTAL	France	Étranger
Intégration globale	20	6	14	23	8	15
Mise en équivalence	2	-	2	1	-	1
TOTAL	22	6	16	24	8	16

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux faites en partenariat sous forme de groupement ou de société de travaux en participation, qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme a été appliquée de façon prospective.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs identifiables repris. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

2.6 Transactions entre actionnaires

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêts du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les conséquences de la poursuite de la crise économique en Europe, notamment sur la croissance économique, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense », cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance VINCI et du plan d'épargne groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

3.1.3 Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II.7 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

3.1.4 Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir la note 3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.5 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses privilégiant l'utilisation de paramètres observables.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous. Il inclut, après élimination des opérations intra-groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11, l'avancement étant généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.5.1 Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation « Monte Carlo », ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle « Monte Carlo » permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3 Plan d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

3.9 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (*impairment test*) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode

d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
■ Gros œuvre	de 20 à 50 ans
■ Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.13 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.14 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3.15 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note I.3.14 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

Ces participations regroupent les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3. 16 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

3. 16.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique

et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3. 16.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3. 17 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

3. 18 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement. Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3. 19 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir la note I.3.20 « Disponibilité et équivalents de trésorerie »).

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3. 20 Disponibilité et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3. 21 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part les provisions pour retraite, et d'autre part, les autres provisions non courantes.

3. 21.1 Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2013 les dispositions de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, dont notamment :

- la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe. L'option du corridor et la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés sont supprimées ;
- les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont désormais calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ;
- la comptabilisation en résultat des impacts afférents aux modifications de régimes ;

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

■ la reconnaissance des impacts de réestimation en autres éléments du résultat global : gains et pertes actuariels sur l'engagement, surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif. Ces impacts sont présentés dans l'état du résultat global consolidé.

Les impacts liés à ce changement de méthode comptable sur la période comparative 2012 et sur le bilan du 31 décembre 2012 sont présentés dans la note I.4 « Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée ».

Les gains et pertes actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime ; l'impact de désactualisation sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants hors exploitation.

3. 21.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des

provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3. 22 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3. 23 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

3. 24 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

3. 25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

4. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE : APPLICATION D'IAS 19 AMENDÉE « AVANTAGES DU PERSONNEL »

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2013 les dispositions de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi. Ces dernières sont décrites en note I.3.21.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

La norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » étant d'application rétrospective, les impacts de ce changement de méthode comptable sur la période comparative 2012 et sur le bilan du 31 décembre 2012 sont présentés ci-dessous.

CHIFFRES CLÉS <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2012 publié	Impact IAS 19 amendée	EXERCICE 2012 RÉVISÉ
Chiffre d'affaires	574,3	-	574,3
Résultat opérationnel	12,3	0,4	12,7
Résultat net	9,9	0,4	10,3
Capacité d'autofinancement	27,1	-	27,1
Capitaux propres	125,7	(8,9)	116,8
Excédent financier net	549,1	-	549,1

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

II NOTES RELATIVES AU BILAN
ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2013
Valeur brute	8 840	129	(56)	(41)	8 872
Amortissements et provisions	(8 541)	(261)	68	42	(8 692)
TOTAL VALEUR NETTE	299	(132)	12	1	180

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2013.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

2.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2013
Valeur brute	145 975	44 378	(5 054)	(6 056)	179 243
Amortissements et provisions	(81 976)	(39 770)	5 189	3 907	(112 650)
TOTAL VALEUR NETTE	63 999	4 608	135	(2 149)	66 593

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2013.

2.2 Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
Terrains	123	(44)	79
Constructions	1 533	(601)	932
Installations techniques, matériel	138 518	(93 402)	45 116
Matériel de transport	15 404	(6 840)	8 564
Mobilier de bureau, informatique, agencement	16 918	(11 763)	5 155
Immobilisations en cours	6 747		6 747
TOTAL VALEUR NETTE	179 243	(112 650)	66 593

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

2.3 Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013
Terrains	1
Constructions	127
Installations techniques, matériel	29 088
Matériel de transport	4 839
Mobilier de bureau, informatique, agencement	3 425
Immobilisations en cours	6 898
TOTAL INVESTISSEMENTS	44 378

3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

3.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
Valeur des titres en début d'exercice	14 419	11 247
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	-	-
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	4 280	12 693
Dividendes distribués	(7 431)	(7 679)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	(21)	(207)
TOTAL VALEUR NETTE	11 247	16 054

3.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	31.12.2012	31.12.2013
QDVC	49,00	11 247	16 054

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires	120 580	159 239
Résultat opérationnel	3 468	12 335
Résultat net	4 280	12 693
BILAN		
Capitaux propres	11 247	15 625
Actifs courants	98 281	136 520
Actifs non courants	7 369	9 197
Passifs courants	94 403	130 092
Passifs non courants	-	-
Endettement financier net	55 791	62 194

4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE
Titres de participations	2 732	(1 031)	1 701
Autres actifs financiers disponibles à la vente	374	(245)	129
Autres actifs financiers non courants	10 349	(443)	9 906
Valeur d'équivalence des sociétés déconsolidées	(1 403)	-	(1 403)
TOTAL VALEUR NETTE	12 052	(1 719)	10 333

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	VALEUR NETTE
GTM Europe	100,00	762
VINCI Construction GPASG LLC	87,50	304
SITEC	99,68	275
Société centrale de matériel	99,99	152

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

en milliers d'euros

	31.12.2012	31.12.2013
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	410 470	376 247
OPCVM	146 740	170 973
Trésorerie	9 494	10 559
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	156 234	181 532

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 322,9 millions d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

en milliers d'euros

	31.12.2012	31.12.2013
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	16 561	16 519
Clients et comptes rattachés	242 800	322 903
Autres créances d'exploitation	326 149	357 541
Autres actifs courants	30 133	43 047
Actifs d'impôt exigible	2 098	1 498
Stocks et créances d'exploitation (I)	617 741	741 508
Dettes fournisseurs	279 782	381 573
Autres passifs courants	603 982	623 764
Passifs d'impôt exigible	1 517	3 295
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	885 281	1 008 632
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(267 540)	(267 124)
Provisions courantes	(228 448)	(197 019)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	(495 988)	(464 143)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL**Engagements de retraites**

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2012	31.12.2013
Taux d'actualisation	3,5 %	3,4 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	3,0 %	3,0 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS**19 920**

Dont part à moins d'un an 1 149

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

	31.12.2013
Ouverture de la période	19 314
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	280
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	326
Clôture de la période	19 920

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite pris en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2012. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

Autres avantages au personnel

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS**1 402**

Dont part à moins d'un an 109

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2013
Garanties données aux clients	21 405	6 440	(1 417)	(3 217)	(382)	22 829
Remise en état des sites	3 572	755	(2 360)	-	91	2 058
Pertes à terminaison	52 947	51 804	(16 194)	-	-	88 557
Litiges	109 429	6 185	(72 910)	(5 165)	(348)	37 191
Restructuration	2 241	2 271	(197)	(24)	-	4 291
Autres risques courants	895	148	(336)	-	-	707
Actualisation des provisions pour risques et charges courantes	(201)	-	-	-	201	-
Reclassement part à moins d'un an non courant	38 160	-	-	-	3 226	41 386
Risques courants	228 448	67 603	(93 414)	(8 406)	2 788	197 019
Risques financiers	2 271	1 719	(19)	-	426	4 397
Autres risques non courants	48 446	14 689	(3 932)	(6 457)	(1 667)	51 079
Actualisation provisions risques et charges non courantes	(874)	-	-	-	874	-
Reclassement part à moins d'un an non courant	(38 160)	-	-	-	(3 226)	(41 386)
Risques non courants	11 683	16 408	(3 951)	(6 457)	(3 593)	14 090
TOTAL GÉNÉRAL	240 131	84 011	(97 365)	(14 863)	(805)	211 109

Les natures de provisions sont définies dans les notes I.3.21 « Provisions non courantes » et I.3.22 « Provisions courantes ».

9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 536,4 millions d'euros qui s'analyse comme

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
Comptes courants de trésorerie passifs	(6 378)	(10 810)
Autres dettes financières courantes	(259)	-
Découverts	(10 967)	(10 564)
Dettes financières courantes	(17 604)	(21 374)
ENDETTEMENT BRUT	(17 604)	(21 374)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	410 470	376 247
Disponibilités et équivalents de trésorerie	156 234	181 532
EXCÉDENT FINANCIER NET	549 100	536 405

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

10. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 623,8 millions d'euros. Ils se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
Clients - Avances sur travaux	194 349	205 664
Produits constatés d'avance	183 705	142 954
Comptes courants d'exploitation	82 847	83 639
Dettes fiscales et sociales	37 170	55 129
Autres dettes courantes	105 911	136 378
AUTRES PASSIFS COURANTS	603 982	623 764

11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

L'option du changement de méthode IAS 31 « Participations dans les coentreprises », retenue par le groupe VINCI, consistant à comptabiliser des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, a pour incidence de ne pas refléter le réel volume d'affaires traité par VINCI Construction Grands Projets.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Chiffre d'affaires consolidé	960,4	574,3
Chiffre d'affaires des entités contrôlées conjointement	159,2	120,6
Chiffre d'affaires y compris les entités contrôlées conjointement	1 119,6	694,9

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Chiffre d'affaires de l'exercice	960,4	574,3
dont :		
- effets de périmètre	-	-
- effet de change	-	(8,4)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET CHANGE CONSTANTS	960,4	565,9

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une progression de 69,7 % par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
France	154,3	76,8
Europe	306,5	263,4
Amériques	169,0	94,7
Afrique	42,8	42,9
Moyen-Orient	1,2	3,2
Asie	268,5	90,3
Océanie	18,1	3,0
TOTAL	960,4	574,3

13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Chiffre d'affaires	960 377	574 295
Produits des activités annexes	892	892
Produits d'exploitation	961 269	575 187
Achats consommés	(224 288)	(139 664)
Sous-traitance et autres charges externes	(471 384)	(185 408)
Frais de personnel	(228 081)	(182 505)
Impôts et taxes	(8 574)	(7 442)
Autres produits et charges opérationnels	(7 062)	(1 736)
Dotations aux amortissements	(38 615)	(22 565)
Dotations nettes aux provisions		
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	104	2 406
Dépréciation d'actifs	10 123	1 403
Engagements retraites et autres avantages	181	206
Risques et charges courants et non courants	36 874	(28 387)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	30 547	11 495

Les produits des activités annexes s'élèvent à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2013. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériels et de produits locatifs.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

14. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,4 millions d'euros avant impôt, elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de stock-options et de plans d'actions de performance.

14.1 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse : cette décote était de 10 % jusqu'au plan du 3^e trimestre 2012 et a été réduite à 5 % pour le plan du 1^{er} trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, celui-ci était plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Le plafond a été réduit à 2 500 euros à compter du plan du 1^{er} trimestre 2013. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

14.2 Options d'achat et de souscription d'actions

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2013.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

PLAN	12.04.2012	02.05.2011	09.07.2010
Volatilité (*)	27,65 %	26,93 %	34,22 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %	8,29 %	7,24 %
Taux de rendement sans risque (**)	1,29 %	2,62 %	1,59 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	5,26 %	4,05 %	4,99 %
JUSTE VALEUR DE L'OPTION (en euros)	4,02	7,66	4,43

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

(**) Taux à 5 ans des obligations d'État français.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les 3 années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

14.3 Actions de performance

Le Conseil d'administration de VINCI du 16 avril 2013 a mis en place un nouveau plan d'attribution d'actions de performance.

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuair externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	PLAN 2013	PLAN 2012	PLAN 2011
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	35,47	36,37	44,87
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	28,57	28,00	36,90
Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %)	80,56 %	77,00 %	82,25 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque	0,11 %	0,36 %	1,81 %

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Résultat de change	(111)	(224)
Impact d'actualisation	(693)	(752)
Autres produits et charges financiers	(1 333)	(418)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	(2 137)	(1 394)

16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS

16.1 Analyse de la charge nette d'impôts

en milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Impôts courants	(10 296)	(5 823)
Impôts différés	370	(266)
TOTAL	(9 926)	(6 089)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

16.2 Taux d'impôt effectif

en milliers d'euros

Résultat imposable	28 303
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(9 745)
Différentiel de taux (pays étranger)	16 865
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(6 567)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(9 878)
Différences permanentes et divers	(601)
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(9 926)
Taux d'impôt effectif	35,07 %

16.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

en milliers d'euros	ACTIF	PASSIF	NET
	10 065	1 795	8 270

16.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2013 à 30,2 millions d'euros.

17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

17.1 Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 2 707 152 euros en 2013.

17.2 Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note II.3.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Contrats de construction en cours, actifs	56 769	56 999
Contrats de construction en cours, passifs	(132 086)	(196 374)
Contrats de construction en cours	(75 317)	(139 375)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	2 419 860	1 997 680
Moins factures émises	(2 495 177)	(2 137 055)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(75 317)	(139 375)
Avances reçues des clients	(158 210)	(152 773)
Contrats de construction en cours, nets	(233 527)	(292 148)

19. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS DONNÉS	ENGAGEMENTS REÇUS
Bonne exécution et performance bonds	439 277	62 253
Retenues de garanties	82 681	5 249
Paiement à terme sous-traitants et fournisseurs	10 968	311
Soumissions	4 706	-
Cautions fiscales et douanières	603	-
Contrats de location simple	112	-
Autres engagements	68 150	37 079
TOTAL	606 497	104 892

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIF

EFFECTIF MOYEN	31.12.2013	31.12.2012
Ingénieurs et cadres	1 293	888
Non cadres	4 280	2 872
TOTAL	5 573	3 760

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 228,1 millions d'euros.

Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 43 milliers au 31 décembre 2013.

21. AUTRES INFORMATIONS**LITIGES ET ARBITRAGES**

Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés « Brightwater central »). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en a résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise, qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le Tribunal Supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis, tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement.

Le Tribunal Supérieur du King County a rendu un jugement le 7 mai 2013 formalisant ce verdict. Après avoir payé le montant de la condamnation, le groupement a, le 31 mai 2013, interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de l'État de Washington. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

22. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013

1/ Société mère	PAYS	% D'INTÉRÊT
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Campenon Saigon Builders	Vietnam	100
Consortio VCGP SAS	République dominicaine	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

au 31 décembre 2013

	PAYS	% D'INTÉRÊT
OEA Grands Projets	Libye	65
S.C Grupo 3	Chili	100
VCGP - Sdn Bhd	Malaisie	100
VINCI Construction Technology	France	100
Water Management International	France	100

3/ Filiale exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidée par mise en équivalence

QDVC	Qatar	49
------	-------	----

4/ Pourcentage dans les filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics

EV LNG Wheatstone	Australie	25
CTM Chili	Chili	60
Socaso	France	67
Socatop	France	42
Socaly	France	24
Puente Atlantico	Panama	100

5/ Pourcentage dans les sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers

Aéroports de Phnom-Penh & Siem Reap	Cambodge	70
Autoroute Maliakos - Kleidi	Grèce	11
Autoroute Moscou - St Pétersbourg	Russie	44
Autoroute Patras - Corinthe	Grèce	27
Barrage d'Assiout	Égypte	33
Coentunnel	Pays-Bas	19
Crossrail	Angleterre	27
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
Lee Tunnel	Angleterre	30
Ligne grande vitesse Sud Europe Atlantique (SEA)	France	10
Métro du Caire, ligne 3	Égypte	29
Ohio East End Crossing	États-Unis	32
Projet ITER - Bâtiment du réacteur Tokamak	France	15
Stade du Dynamo de Moscou	Russie	70
Station de pompage de Doha	Qatar	30
Tour Odéon	Monaco	10
Tunnel de Liefkenshoek	Belgique	25
Tunnels de Brightwater	États-Unis	60
Tunnels d'Hallandsås	Suède	40
Yamal Réservoirs LNG	Russie	50

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2013

À l'attention de l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets - S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1^{er} janvier 2013 de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel ».

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note I.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI Construction Grands Projets a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés,

dans un contexte de crise économique en Europe dont les conséquences notamment sur la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : le groupe VINCI Construction Grands Projets comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note I.3.1.1. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par la société pour ces estimations et revu les calculs effectués.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note I.4 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au 1^{er} janvier 2013 relatif à l'application de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel ». Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative présentée dans les comptes consolidés a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective ce changement de méthode. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné le correct retraitement des données comparatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,

le 11 février 2014

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.
Philippe BOURHIS

DELOITTE & ASSOCIÉS,
Marc de VILLARTAY



5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
tél.: (+33) 1 47 16 47 00 – fax: (+33) 1 47 16 33 60
www.vinci-construction-projets.com